

600 000 franciliens ont déjà leur DMP, c'est le moment d'ouvrir le vôtre !

Confidentiel et gratuit, le Dossier Médical Partagé (DMP) donne à chaque patient un regard complet sur ses données de santé. Ce carnet de santé numérique, véritable outil de coordination des soins et mémoire de votre santé, permet de centraliser toutes vos données médicales et d'y accéder à tout moment en toute sécurité. De plus, avec le DMP, les professionnels de santé disposent et partagent des informations fiables et régulièrement actualisées pour prendre en charge leurs patients au quotidien mais aussi intervenir plus efficacement en cas d'urgence.



Où créer son DMP ?

Simple et rapide à créer, quelques minutes suffisent à chaque bénéficiaire d'un régime de sécurité sociale pour ouvrir son DMP :

- en quelques clics sur le site www.dmp.fr ;
- directement dans une pharmacie ;
- à l'occasion d'un rendez-vous dans une agence de l'Assurance Maladie.

Un outil indispensable à une bonne coordination des soins

Véritable mémoire de la santé, le DMP a vocation à améliorer la prise en charge du patient dans le cadre de son parcours de soins en :

- facilitant le suivi des soins dans la durée (femmes enceintes, pathologies chroniques) ;
- renforçant la collaboration entre tous les professionnels de santé puisque les informations sont partagées entre tous ;
- évitant les risques liés aux interactions médicamenteuses ou le renouvellement de prescription d'examens ou de traitements déjà réalisés ;
- favorisant une prise en charge et un suivi plus efficace en cas de déplacement loin du domicile ou bien lorsqu'il existe un risque immédiat pour sa santé.

Confidentialité et sécurité au cœur du dispositif

Avec le DMP, le patient est réellement acteur de sa santé puisqu'il garde à tout moment la maîtrise et le contrôle sur les informations qu'il contient, de même que sur les personnes habilitées à le consulter.

La connexion au DMP ne peut avoir lieu sans identifiant, mot de passe et nécessite la saisie d'un code à usage unique envoyé sur le téléphone mobile ou l'e-mail du patient. Toute nouvelle connexion ou dépôt d'un document est tracée. Il est également automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie de l'historique des remboursements de soins des 24 derniers mois.

Comme les 600 000 franciliens qui ont d'ores et déjà ouvert leur DMP, c'est le moment d'ouvrir le vôtre !